

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE  
DU 05 JUILLET 2019**



" Sous-collège "		Présents	Mandats
<b>Président</b>			
Préfet de la Région Nord-Pas de Calais Picardie, Préfet Coordonnateur de Bassin	LALANDE Michel	Présent	
<b>REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>			
Représentant des Conseils Régionaux	DUJARDIN Jean-Marc	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	Excusé	
Représentant des Conseils Départementaux	HAUSSOULIER Stéphane	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	COTEL Jacques	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DETOURNAY Alain	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LECLERCQ Jérôme	Excusé	<i>Mandat à M. LENGLET</i>
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LENGLET Bernard	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PATRIS Jacques	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul - 1er Vice-Président	Présent	
<b>REPRESENTANTS DES USAGERS</b>			
Représentant des Professions Agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	Excusé	
Représentant des Professions Industrielles	LAGASSE Vincent	Excusé	
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	SKIERSKI Daniel	Présent	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BARBIER Luc	Présent	
Représentant des Consommateurs	SIX Alain	Présent	
Autres Usagers / Professions Industrielles	LEMAY Patrick - 2nd Vice-Président	Excusé	<i>Mandat à M. ROBERT</i>
Autres Usagers / pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Présent	
Autres Usagers / distributeurs d'eau	BENARD Didier	Présent	
Autres Usagers / Professions Agricoles	FACT Olivier	Présent	
Autres Usagers / Professions Industrielles	ROBERT Clément	Présent	
Autres Usagers / Professions Industrielles	VANTYGHEM Thierry	Présent	

## REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

" Sous-collège "		Présents	Mandats
Directeur Général de l'AFB ou son représentant	<b>FAURIEL Olivier</b> (Délégation permanente de M. AUBEL Christophe)	Présent	
SGAR HDF ou son représentant	<b>DINDAR Céline</b>	Excusée	Représentée par M. BOOGHS
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	<b>COUPU Jean-Marie</b>	Excusé	
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	<b>TOULHOAT Pierre</b>	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	<b>GAUTHIER Odile</b>	Excusée	Représentée par Mme DEROO Sandrine
Directrice de l'ARS des HDF ou son représentant	<b>RICOMES Monique</b>	Excusée	Représenté par Mme CHATEAU Gaëlle
DRAAF HDF ou son représentant	<b>MAURER Luc</b>	Excusé	Représenté par M. DUPEUBLE Thierry
DREAL HDF, délégué de Bassin ou son représentant	<b>TAPADINHAS Laurent</b>	Excusé	Représenté par Mme BARDY
Directeur Général de VNF ou son représentant	<b>GUIMBAUD Thierry</b>	Excusé	Représenté par Mme MATYKOWSKI
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	<b>DE JEKHOWSKY Laurent</b>	Excusé	
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	<b>RAISON Stéphane</b>	Excusé	Représenté par M. GREGOIRE

## REPRESENTANTS DU PERSONNEL

	Présents
- Représentant titulaire VACANT	
<b>LEFEBVRE Jean-Pierre</b> - Représentant suppléant	Présent

## Membres Consultatifs

	Présents
<b>DOSIMONT Pascal</b> Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
<b>FLAJOLET André</b> Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
<b>PERCELAY Julie</b> Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
<b>M. RAYMOND François</b> Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Représenté par Mme LAUDY Guénaëlle
<b>GALTIER Bertrand</b> Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de M. DESCAMPS, Mme MARTIN, Mme LESSENS, Mme CHANTEGREL, M. DOLLET, M. COURTECUISSSE, M. LABRUNE, M. VALIN, M. BIZAIS, Mme VALLEE, M. VERHAEGHE, Mme CHEVILLARD, M. KARPINSKI, M. BLIN, M. LEMAIRE, Mme PONCET	Présent

Handwritten signature and initials.

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2019**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 mars 2019	X			Unanimité
2	2.1	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR REVISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE(20801)	X			<b>Unanimité</b> (33 membres inscrits, 28 membres présents, 2 mandats, 30 votants, 0 Blancs, 0 Nuls, 30 suffrages exprimés)
	2.2.1	CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE : ELECTION DU REPRESENTANT AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES(20790)	X			(20 membres inscrits, 17 membres présents, 2 mandats, 19 votants, 0 Blancs, 0 Nuls, 19 suffrages exprimés) Est élu à l'unanimité et à main levée :
3	3.1	APPEL À PROJETS : EXPÉRIMENTATION DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)(20839)	X			En tant que membre de droit du collège des Collectivités Territoriales : - Monsieur Jacques PATRIS
	3.2	APPEL À PROJETS : " EAU ET BIODIVERSITÉ EN MILIEU URBANISÉ "(20839)	X			Unanimité
	3.3	APPEL À PROJETS SUR LA SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE(20840)	X			Unanimité
4	4.1	COMPTE-RENDU D'ACTIVITE 2018(20814)	X			Unanimité
5	5.1	MONTANT DES INTERVENTIONS FINANCIERES DE L'AGENCE POUR LE 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024(20824)	X			Unanimité
	5.2.1	11EME PROGRAMME D'INTERVENTION : DISPOSITIFS TARIFAIRES ET DE ZONAGE EN MATIERE DE REDEVANCES(20826)	X			Unanimité
	5.2.2	ZONAGES D'INTERVENTION(20827)	X			Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
6	5.3	AIDES A LA PERFORMANCE EPURATOIRE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILEES(20845)	X			Unanimité
	6.1.1	PF RÉALISATION OUVRAGES D'ÉPURATION (1110) DOSSIER DÉROGATOIRE CA(20811)	X			Unanimité
	6.1.2	PF ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF(1113) DOSSIER DÉROGATOIRE CA(20743)	X			Unanimité Ne participent pas au vote et au débat pour le dossier concerné : LENGLET Bernard HAUSSOULIER Stéphane, LECLERCQ Jérôme (mandat à LENGLET Bernard) COTEL Jacques
7	6.2	PRISE EN COMPTE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC DE COLLECTE RÉALISÉS DANS LE CADRE DU 10ÈME PROGRAMME SUR LA COMMUNE D'AVRICOURT(20830)	X			Unanimité
	7.1	ACTION INTERNATIONALE COOPERATION DECENTRALISEE(20677)	X		X	Unanimité Ne participe pas au vote et au débat pour le dossier concerné : HAUSSOULIER Stéphane, 62991.00 Association Grain de Sènevé du Haut de France (En tant que co-financier - ville de Saint-Vaéry-sur-Somme)
7.2	19-A-032	ACTION INTERNATIONALE COOPERATION INSTITUTIONNELLE(20738)	X			Unanimité 8 dossiers situés en zone rouge pour risque terroriste sont retirés de la décision de participation financière. Leur viabilité devra être étudiée avec les porteurs du projets pour présentation au prochain CA. A étudier également la possibilité de travailler avec les correspondants des sites RAMSAR Internationaux. Les 8 dossiers seront présentés à nouveau au Conseil d'Administration du 29 novembre 2019 après avis de la Commission de l'Action Internationale et du Développement Durable.

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
7.3	19-A-033	ACTION INTERNATIONALE - COOPERATION DECENTRALISEE(20822)	X			Unanimité
7.4	19-A-034	ACTION INTERNATIONALE - COOPERATION DECENTRALISEE(20851)	X			Unanimité
8	19-A-035	RRPC (RACCORDEMENT AUX RESEAUX PUBLICS DE COLLECTE) - MODIFICATION DE LA REGLE D'ÉLIGIBILITÉ DES DOSSIERS DE LA DÉLIBÉRATION RRPC EN VIGUEUR QUI N'EST PAS ADAPTÉE EN DÉBUT DE PARTENARIAT ET DE PROGRAMME D'INTERVENTIONS(20832)	X			Unanimité
9	19-A-036	VERSEMENT D'UNE AVANCE DETRESORERIE REMBOURSABLE A L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE(20793)	X			Unanimité

## Ordre du Jour

### Points décisionnels :

- 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 mars 2019
- 2 - Fonctionnement Institutionnel : Révision du règlement intérieur et Elections
- 3 - Suite des assises de l'eau : lancement des appels à projets
- 4 - Compte-rendu d'activité 2018
- 5 - Modifications de délibérations de programme :
  - 5.1 - Délibération 18-A-033 tenant compte de l'arrêté de dépenses du 11<sup>ème</sup> Programme des Agences de l'eau
  - 5.2 - Ajustement techniques des délibérations
  - 5.3 - Aides à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement des pollutions domestiques et assimilées
- 6 - Dossiers dérogatoires :
  - 6.1 - Dossiers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis de la commission permanente des interventions
  - 6.2 - Prise en compte des travaux de raccordement au réseau public de collecte réalisés dans le cadre du X<sup>ème</sup> programme sur la commune d'Avricourt
- 7 - Dossiers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis de la commission permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable
- 8 - Raccordements aux réseaux Publics de collecte (RRPC) : date d'éligibilité des dossiers en lien avec la date de signature de la convention de partenariat
- 9 - Avance de trésorerie de 10 M€ à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

### Points d'information :

- 10 - Plan d'actions de résorption des anciens dossiers et de diminution des restes à payer
- 11 - Bilan du 10<sup>ème</sup> programme
- 12 - Adaptation de l'agence à son schéma d'emploi et à l'évolution de ses missions : schéma de réorganisation
- 13 - Délégation de signature
- 14 - Contrôle hiérarchisé de la Dépense (CHD)
- 15 - Adaptation de Programme 19-01
- 16 - Projet de procès-verbal (envoi dématérialisé ultérieur) :
  - 16.1 - Commission Permanente des Interventions du 14 juin 2019
- 17 - Compte rendu des décisions du Directeur Général prises sur délégation du Conseil d'Administration relatives aux participations financières et Relevé des décisions de refus de participations financières



## OUVERTURE DE LA SEANCE

**M. LALANDE** Président, ouvre la séance du Conseil d'Administration à 09h35, il souligne qu'aujourd'hui plus personne ne peut nier que l'eau est une question qui se pose avec une acuité toute particulière dans notre territoire. Il rappelle que l'eau tue lorsqu'elle n'est pas suffisante mais également lorsqu'elle est en surabondance. Il indique qu'il ne pensait pas, en étant nommé dans les Hauts de France, devoir réglementer l'usage de l'eau. Il mentionne que l'eau est devenue une question centrale dans les programmes publics. Il indique que des investissements vont devoir être fait sur la production d'eau mais également sur la consommation d'eau. Il rappelle que dans notre société le rapport à l'eau est tout à faits irresponsable comme le pétrole dans les années 50-60. Il souligne que le Ministre de l'environnement est intervenu sur le nouveau sujet de la réutilisation de l'eau. Il précise que cela a fait l'objet de conclusions lors d'un précédent séminaire à paris et mentionne qu'il souhaite que le bassin Artois Picardie soit un démonstrateur dans la mutation du rapport à l'eau que les sociétés doivent entretenir.

## POINTS DECISIONNELS

### 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MARS 2019

**M. LALANDE** demande si des remarques sont à exprimer quant à la rédaction du procès-verbal du 15 mars 2019.

**Pas de remarque.**

*Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 est adopté à l'unanimité*

### 2- FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL : REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR ET ELECTIONS

**M. GALTIER** en référence au point n° 2 du dossier de séance présente la révision du règlement intérieur du Conseil d'Administration et les élections à réaliser.

**M. GALTIER** précise que la principale modification du règlement intérieur concerne la modification des règles de prise en charge des frais de déplacements pour les membres des instances. La seconde modification vise à permettre la désignation d'un représentant du Conseil d'Administration au Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Dunkerque. La troisième modification concerne la possibilité de dématérialiser les dossiers d'instances.

#### 2.1 – REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PAS DE REMARQUE**

**La délibération :**

**« ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR REVISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE  
L'EAU ARTOIS PICARDIE »  
n° 19-A-018**

**est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 juillet 2019.**

**Unanimité (33 membres inscrits, 28 membres présents, 2 mandats, 30 votants, 0 Blancs, 0 Nuls, 30 suffrages exprimés)**





## 2.2 – ELECTIONS DANS LES COMMISSIONS PERMANENTES ISSUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 2.2.1 CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE : ELECTION DU REPRESENTANT AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES

M. GALTIER en référence au point n° 2 du dossier de séance explique l'intérêt d'avoir un représentant au conseil de développement du Grand Port Maritime de Dunkerque.

#### REMARQUES ET DEBATS :

M. LALANDE évoque l'importance de la responsabilité.

M. PATRIS étant le seul candidat, le vote est à main levée.

#### **La délibération « ELECTION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES »**

**(n°19-A-019)**

**est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration**

**Monsieur PATRIS est élu à l'unanimité selon le décompte suivant :**

- 20 membres inscrits
- 17 membres présents
- 2 mandats
- 19 votants
- 19 suffrages exprimés

## 3 – SUITE DES ASSISES DE L'EAU : LANCEMENT DES APPELS A PROJETS

M. GALTIER en référence au point n° 3 du dossier de séance présente la suite des assises de l'eau ainsi que le lancement des appels à projets.

M. VALIN rappelle qu'en lien avec les assises, la DREAL et l'Agence co-pilotent une étude de la gestion quantitative de la ressource en eau à l'échelle du bassin pour l'ensemble des départements et l'ensemble des usages. Il présente trois propositions d'appels à projets établis sur la base des conclusions des assises de l'eau du bassin.

#### REMARQUES ET DEBATS :

M. PATRIS souligne le lien entre les actions pour la qualité de l'air et celles pour la biodiversité dans les milieux urbanisés.

M. FAICT indique que le projet Paiements pour Services Environnementaux (PSE) est un challenge à relever et s'interroge quant à l'ouverture sur un territoire plus grand de ce type de projet dans des secteurs à enjeux érosion par exemple. Cette ouverture pourrait inciter un certain nombre de propositions ne faisant pas partie de la cartographie en priorité 1.

M. VALIN précise qu'à ce stade il n'y a pas de sélection, l'ensemble du bassin est éligible.

**M. BARBIER** mentionne les nombreuses réunions avec les DDTM concernant les espèces envahissantes pour lesquelles il n'y a pas la capacité de compenser dans le cadre de mesures de type MAE. Il souligne que pour modifier certaines pratiques pour faciliter le bien vivre, il faudrait des mesures de type berges enherbées qui soient reprises dans des catalogues de mesures et qui permettraient de compenser le manque à gagner des producteurs qui ne pourraient pas cultiver jusqu'au bord d'un fossé. Il demande si ce genre d'opération pourrait dans un périmètre PMAZH ouvrir des droits à PSE.

**M. VALIN** souligne qu'il s'agit de l'objet de l'appel à projets, il indique qu'il s'agit d'étudier à l'échelle d'un territoire les besoins de celui-ci afin de structurer une mesure avec des montants financiers de dédommagement des agriculteurs compte tenu d'une contrainte environnementale.

**M. GALTIER** précise que la phase de rémunération effective des agriculteurs viendra ensuite. Il souligne qu'actuellement il s'agit d'une phase d'identification des territoires, de finalisation d'un dispositif.

**M. FAICT** souhaite connaître les suites des opérations.

**M. GALTIER** mentionne que dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) la France propose qu'il y ait la possibilité de rémunérer des paiements pour services environnementaux. Il indique que sur les 3 années à venir, l'ensemble des agences de l'eau consacre 150 M€ pour préparer cette phase plus opérationnelle avec la PAC. Il souligne que pour la mise en œuvre des PSE, ce dispositif doit être notifié à Bruxelles. Il souligne que l'identification des territoires est lancée en amont pour être prêt lorsque la notification sera effective.

**M. LALANDE** indique que cela laisse du temps pour répondre avec précision aux questions qui sont posées pour la définition et l'ajustement des programmes afin d'être prêt lorsque l'Europe aura donné son feu vert.

#### ***Les délibérations :***

**« APPEL A PROJETS : EXPERIMENTATION DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) »**

***(n°19-A-020)***

**« APPEL A PROJETS : EAU ET BIODIVERSITE EN MILIEU URBANISE »**

***(n°19-A-021)***

**« APPEL A PROJETS SUR LA SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE »**

***(n°19-A-022)***

**sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 juillet 2019.**

#### **4 ET 11 – COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2018 ET BILAN DU 10EME PROGRAMME**

**M. COURTECUISSÉ** en référence aux points n° 4 et 11 du dossier de séance présente le compte rendu d'activité 2018 et bilan du 10<sup>ème</sup> programme.

#### **REMARQUES ET DEBATS :**

**M. LALANDE** souligne que c'est la démonstration d'une belle activité, d'une belle mobilisation des salariés de l'Agence de l'Eau pour arriver à ordonnancer plus d'1 milliard d'euros de dépenses. Il salue le dynamisme du personnel. Il mentionne que l'Agence pourrait faire un signalement aux maires de cette réussite pour attirer l'attention sur l'activité de l'Agence.



**La délibération « COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2018 »**

**(n°19-A-023)**

**est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 juillet 2019.**

**5 – MODIFICATIONS DE DELIBERATIONS DE PROGRAMME**

**5.1 – DELIBERATION 18-A-033 TENANT COMPTE DE L'ARRETE DE DEPENSES DU 11EME PROGRAMME DES AGENCES DE L'EAU**

**M. LABRUNE** en référence au point n° 5 .1 du dossier de séance présente les modifications de la délibération 18-A-033 tenant compte de l'arrêté de dépenses du 11<sup>ème</sup> programme des Agences de l'Eau.

**PAS DE REMARQUE.**

**La délibération :**

**« MONTANT DES INTERVENTIONS FINANCIERES DE L'AGENCE POUR LE 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024 »  
n° 19-A-024**

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration  
suite à l'avis Conforme du Comité de Bassin du 05 juillet 2019

**5.2.1 – 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION : DISPOSITIFS TARIFAIRES ET DE ZONAGE EN MATIERE DE REDEVANCES**

**M. LABRUNE** en référence au point n° 5 .2.1 du dossier de séance présente les dispositifs tarifaires et de zonage en matière de redevances.

**PAS DE REMARQUE.**

**La délibération :**

**« DISPOSITIFS TARIFAIRES ET DE ZONAGE EN MATIERE DE REDEVANCES »  
n° 19-A-025**

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration  
suite à l'avis Conforme du Comité de Bassin du 05 juillet 2019

**5.2.2 – ZONAGE D'INTERVENTION**

**M. LABRUNE** en référence au point n° 5 .2.2 du dossier de séance présente le zonage d'intervention.

**REMARQUES DEBATS :**

**M. LALANDE** souligne qu'il faudrait réfléchir à indiquer dans le règlement intérieur une solution qui éviterait de voter ce genre de modification de délibération suite à l'évolution des intercommunalités.

**La délibération :**

**« ZONAGE D'INTERVENTION »  
n° 19-A-026**

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration  
suite à l'avis Conforme du Comité de Bassin du 05 juillet 2019

### **5.3 – AIDE A LA PERFORMANCE EPURATOIRE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILEES**

**M. VERHAEGHE** en référence au point n° 5.3 du dossier de séance présente l'aide à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement des pollutions domestiques et assimilées.

#### **REMARQUES DEBATS :**

**M. LALANDE** souligne qu'il souhaite que la simplification fonctionne bien et demande un retour d'expérience afin de pouvoir ajuster si besoin.

#### **La délibération :**

**« AIDES A LA PERFORMANCE EPURATOIRE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILEES »  
n° 19-A-027**

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration  
suite à l'avis Conforme du Comité de Bassin du 05 juillet 2019

### **6 – DOSSIERS DEROGATOIRES**

**M. VALIN** en référence au point n°6.1 du dossier de séance présente les dossiers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis de la Commission Permanente des Interventions.

#### **6.1.1 – DOSSIERS SOUMIS A DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS**

**Dossier 20811**

**PAS DE REMARQUE**

#### **La délibération :**

**« PARTICIPATION FINANCIERE REALISATION OUVRAGES D'EPURATION DOSSIER DEROGATOIRE CA »  
n° 19-A-028**

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 juillet 2019  
Suite à l'avis favorable de la Commission Permanente des Interventions

#### **6.1.2 – PRISE EN COMPTE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE REALISES DANS LE CADRE DU XEME PROGRAMME SUR LA COMMUNE D'AVRICOURT**

**Dossier 20743**

**PAS DE REMARQUE**

#### **La délibération :**

**« PARTICIPATION FINANCIERE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DOSSIER DEROGATOIRE »  
n° 19-A-029**

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 juillet 2019  
suite à l'avis favorable de la Commission Permanente des Interventions

**Ne participent pas au vote et au débat pour le dossier concerné :**

**LENGLET Bernard  
HAUSSOULIER Stéphane,  
LECLERCQ Jérôme (mandat à LENGLET Bernard)  
COTEL Jacques**

**La délibération :**

**« PRISE EN COMPTE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE REALISES  
DANS LE CADRE DU 10EME PROGRAMME SUR LA COMMUNE D'AVRICOURT »**

**n° 19-A-030**

**est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 juillet 2019**  
Suite à l'avis favorable de la Commission Permanente des Interventions

**7 – DOSSIERS SOUMIS A DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVIS DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

**M. GALTIER** en référence au point n° 7 du dossier de séance présente les dossiers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable.

**7.1 – DOSSIERS DE COOPERATION DECENTRALISEE  
APPEL A PROJET**

**REMARQUES ET DEBATS :**

**M. LALANDE** remercie d'être resté vigilant et d'avoir signalé que certains dossiers étaient situés dans des pays de la zone rouge. Il s'interroge quant au financement des opérations dont la réalisation reste incertaine du fait de cette zone rouge. Il mentionne que la réponse peut être morale, comment est-il possible de rendre inaccessible à l'expression de la fraternité certaines populations sous prétexte qu'elles subissent déjà l'outrage de la guerre. Il indique que la question reste de savoir si l'Agence maintient un haut niveau de traçabilité dans la politique de coopération qui est conduite. Il indique avoir contacté le Ministère des affaires étrangères afin de connaître la position de la France. Il précise que celui-ci a indiqué qu'il appartenait à chaque établissement public de se déterminer en fonction de son règlement intérieur, qu'il n'y aurait pas délivrance d'autorisation pour aller vérifier dans ces pays.

**M. BARBIER** mentionne que la convention RAMSAR a une obligation de coopération internationale, que dans ce cadre le bassin Artois Picardie va accueillir du 06 au 08 novembre 2019 à Amiens le séminaire des animateurs de sites RAMSAR sous la présidence de Jérôme Bignon. Il souligne qu'il serait intéressant de réunir les gestionnaires des sites afin de trouver des liens plus économes et plus rigoureux pour avancer.

**M. FLAJOLET** demande si l'Agence a la possibilité d'un contrôle des dépenses en dehors de notre présence. Il demande si le fait d'être dans des zones rouges interdit l'idée du contrôle par une association de l'utilisation de nos crédits.

**M. LALANDE** mentionne qu'il n'y aura pas de laisser-passer. Il souligne que la délibération peut-être actée pour les pays en dehors de la zone rouge et gelée pour les pays étant à l'intérieur de cette zone rouge. Il souligne qu'il n'y aura pas de redéploiement du budget vers d'autres objectifs.

**M. DEFLESSELLE** demande s'il n'est pas possible de recevoir les ONG concernées afin de voir l'organisation de leur travail dans ces zones à risques.

**M. GALTIER** indique qu'il n'y a pas de problème pour recevoir les ONG afin d'approfondir avec elles les modalités de travail. Il mentionne qu'aujourd'hui seront actés les projets sauf ceux en zone rouge, que cependant l'enveloppe dédiée à ces projets serait en attente. Il répond à M. BARBIER en indiquant qu'il n'y a pas de problème pour présenter par les organisations compétentes un sujet de coopération internationale sur le thème des zones humides.

**M. DEFLESSELLE** se manifeste pour participer à cette réunion.

**M. LALANDE** rappelle que le vote de la délibération est en deux étapes, une validation pour les dossiers classiques et un vote gelé en l'état actuel des choses pour les dossiers en zone rouge, le Conseil d'Administration



va mettre en place un groupe de travail pour réfléchir aux modalités d'interventions de l'établissement dans ces zones rouges de manière à ce qu'on puisse en automne arrêter une position sur ce point et souligne qu'il n'y aura pas de diminution de l'enveloppe budgétaire sur le développement.

**La délibération :**

**« ACTION INTERNATIONALE COOPERATION DECENTRALISEE »  
n° 19-A-031**

Ne participe pas au vote et au débat pour le dossier concerné : HAUSSOULIER Stéphane,  
62991.00 Association Grain de Sénévé du Haut de France (*En tant que co-financeur - ville de Saint- Valéry- sur- Somme*)

8 dossiers situés en zone rouge pour risque terroriste sont retirés de la décision de participation financière. Leur viabilité devra être étudiée avec les porteurs du projet pour présentation au prochain CA.

A étudier également la possibilité de travailler avec les correspondants des sites RAMSAR Internationaux.  
Les 8 dossiers seront présentés à nouveau au Conseil d'Administration du 29 novembre 2019 après avis de la Commission de l'Action Internationale et du Développement Durable.

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 juillet 2019

## 7.2 – DOSSIERS DE COOPERATION INSTITUTIONNELLE

Mme **DERICQ** en référence au dossier de séance fait la présentation des dossiers de coopération institutionnelle ainsi que la politique jeunesse.

M. **GALTIER** ajoute que sur l'accord cadre de partenariat avec l'Agence Française du Développement, il s'agit d'un accord qui concerne les 6 agences de l'eau et l'Agence Française de Développement. Il indique que cela est important car il s'agit d'une certaine forme de reconnaissance de l'action des Agences de l'Eau dans ce domaine au titre de la politique de coopération internationale. Il souligne qu'il s'agit d'une façon d'articuler l'action de l'AFD qui est sur des grands projets et celles des Agences de l'Eau qui est sur des petits projets. Il mentionne qu'il y a dans cet accord des clauses qui permettraient à l'AFD d'aller voir comment se déroulent les projets des Agences de l'Eau.

Pas de remarque.

**La délibération :**

**« ACTION INTERNATIONALE COOPERATION INSTITUTIONNELLE »  
n° 19-A-032**

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 juillet 2019

## 7.3 – DOSSIERS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Mme **DERICQ** en référence au dossier de séance fait la présentation des dossiers de coopération décentralisée.

Pas de remarque.

**La délibération :**

**« ACTION INTERNATIONALE COOPERATION DECENTRALISEE »  
n° 19-A-033**

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 juillet 2019

## 7.4 – DOSSIERS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Mme **DERICQ** en référence au dossier de séance fait la présentation des dossiers de coopération décentralisée.

### REMARQUES ET DEBATS :

M. **LALANDE** indique que les contrôles doivent être faits rigoureusement.

#### La délibération :

**« ACTION INTERNATIONALE COOPERATION DECENTRALISEE »**  
n° 19-A-034  
est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 juillet 2019

## 8.1- RACCORDEMENTS AUX RESEAUX PUBLICS DE COLLECTE (RRPC) DATE D'ELIGIBILITE DES DOSSIERS EN LIEN AVEC LA DATE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

M. **VALIN** en référence au point n°8 du dossier de séance présente les raccordements aux réseaux publics de collecte (RRPC), date d'éligibilité des dossiers en lien avec la date de signature de la convention de partenariat.

### PAS DE REMARQUE :

**« RRPC MODIFICATION DE LA REGLE D'ELIGIBILITE DES DOSSIERS DE LA DELIBERATION RRPC EN VIGUEUR QUI N'EST PAS ADAPTEE EN DEBUT DE PARTENARIAT ET DE PROGRAMME D'INTERVENTION »**

n° 19-A-035  
est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 juillet 2019

## 9 - RACCORDEMENTS AUX RESEAUX PUBLICS DE COLLECTE (RRPC) DATE D'ELIGIBILITE DES DOSSIERS EN LIEN AVEC LA DATE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

M. **DESCAMPS** en référence au point n°9 du dossier de séance présente l'avance de trésorerie de 10 M€ de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

### REMARQUES ET DEBATS :

M. **PATRIS** indique qu'il faudrait une communication afin de faire savoir que le Nord aide le Sud.

M. **LALANDE** mentionne qu'un courrier sera envoyé à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le but de demander qu'une communication soit faite sur la solidarité des gens du Nord.

**« VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRESORERIE REMBOURSABLE A L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE »**

n° 19-A-036  
est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05 juillet 2019

## - POINTS D'INFORMATION -

### 10 – PLAN D' ACTIONS DE RESORPTION DES ANCIENS DOSSIERS ET DE DIMINUTION DES RESTES A PAYER

**M. BIZAIS** en référence au point n°10 du dossier de séance présente le plan d'actions de résorption des anciens dossiers et de diminution des restes à payer.

Pas de remarque.

### 12- ADAPTATION DE L'AGENCE A SON SCHEMA D'EMPLOI ET A L'EVOLUTION DE SES MISSIONS : SCHEMA DE REORGANISATION

**M. GALTIER** en référence au point n°12 du dossier de séance présente l'adaptation de l'Agence à son schéma d'emploi et à l'évolution de ses missions : Schéma de réorganisation.

#### REMARQUES ET DEBATS :

**M. LEFEBVRE** relaie les inquiétudes du personnel sur le sujet en indiquant que le document annonce une réduction de 30 % d'effectifs de 2021 à 2022 soit une réduction de 60 personnes. Il souligne qu'avec 60 personnes de moins le travail ne sera pas le même. Il demande si après cette diminution il y en aura d'autres. Il s'interroge quant à une disparition de l'Agence et demande à ce que l'ensemble du personnel soit rassuré. Il rappelle la nouvelle notion de territoire expérimental et s'inquiète de cette nouvelle mission avec moins d'effectif. Il souligne le fait de ne pas vouloir travailler en mode dégradé.

**M. GALTIER** rassure en indiquant que le travail qui sera confié aux agents sera compatible avec les capacités présentes en termes de plan de charge. Il mentionne qu'il faudra se concentrer davantage sur les projets à enjeux au détriment des projets moins importants. Il souligne que les accompagnements sont présents, que cependant les représentants du personnel ont demandé un diagnostic complémentaire qui sera mis en place afin de s'assurer que cet accompagnement soit maximum. Il dit qu'il est difficile pour un certain nombre d'agents de devoir abandonner certaines tâches.

**M. LALANDE** ajoute qu'il y a des maîtrises d'ouvrage publiques qui aujourd'hui sont inquiétantes. Il rappelle que ce qui a fait le sel de certaines sociétés s'est dissout avec le numérique qui a progressivement supplanté certaines tâches administratives. Il souligne que la France d'il y a 20 ans était la France des guichets administratifs, aujourd'hui les guichets sont sur les smartphones. Il mentionne que la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau est rassurante, il s'agit de la redécouverte du 21<sup>ème</sup> siècle. Il rappelle que l'eau est devenue un sujet majeur, que la crise de l'eau touche également les départements du Nord. Il souligne que les Agences de l'Eau n'ont jamais été autant légitimes. Il indique que la question qui se pose est comment passer d'une politique de spécialiste à une politique de généraliste et changer la maîtrise stratégique du programme. Il mentionne que la place des Agences sera différente mais que la structure aura encore de belles années devant elle. Il salue l'intelligence d'anticiper l'évolution de l'établissement et d'être capable d'avoir une vision du travail 2 ans à l'avance avec l'évolution des effectifs. Il apprécie particulièrement l'écoute individuelle, que des soutiens soient apportés aux perspectives qui seront faites.

**Mme PERCELAY** remercie l'Agence du travail qui est fait et présenté ce jour. Elle souligne que l'Etat est bien conscient de la difficulté dans laquelle l'ensemble des Agences de l'Eau se trouvent aujourd'hui pour faire face aux réductions d'effectifs qui ont été demandées sur le quinquennat jusqu'en 2022. Elle indique qu'il s'agit d'un travail qui est rendu nécessaire et appuyé au niveau national par des mesures de simplifications pour alléger la charge des Agences. Elle mentionne qu'il y a un travail au niveau national pour que la baisse des effectifs soit partagée entre les Agences au regard du plan de charge de chacune des Agences de l'Eau.

**M. DEFLESSELLE** rappelle la mauvaise expérience de l'externalisation du traitement des dossiers de la CPAIDD et s'inquiète d'avoir d'autres externalisations. Il s'adresse à la commissaire du gouvernement en demandant si la



réduction d'effectifs des Agences de l'Eau n'est pas imposée. Il rappelle le concept de pollueur /payeur et évoque le concept de financeur / décideur.

**M. LALANDE** mentionne que le choix de l'externalisation est dû parfois au fait qu'il y a de mauvaises internalisations. Il indique qu'il faut que l'externalisation soit professionnelle. Il rappelle que l'Agence est une Agence publique d'Etat dans un management d'état, dans le cadre des orientations budgétaires publiques avec une souveraineté nationale qui fixe les orientations.

### 13 – DELEGATION DE SIGNATURE

**M. DESCAMPS** en référence au point n°13 du dossier de séance présente la délégation de signature.

**Pas de remarque.**

### 14 – CONTROLE HIERARCHISE DE LA DEPENSE

**M. DESCAMPS** en référence au point n° 14 du dossier de séance présente le contrôle hiérarchisé de la dépense.

**Pas de remarque.**

### 15 – ADAPTATION DE PROGRAMME 19-01

**M. DOLLET** en référence au point n° 15 du dossier de séance présente l'adaptation de programme 19-01.

**Pas de remarque.**

### 16 – PROJET DE PROCES VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 14 JUIN 2019

**Pas de remarque.**

### 17 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX PARTICIPATIONS FINANCIERES ET RELEVÉ DES DECISIONS DE REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES

**Pas de remarque.**

### DIVERS

**M. LALANDE** mentionne que lors du prochain Conseil d'Administration la coopération internationale sera abordée.

**Monsieur LALANDE** clôture la séance du Conseil d'Administration à 17h21.




LE VICE - PRESIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Paul RAOULT

LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'AGENCE



Thierry VATIN

